

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 3 décembre 2012 portant nomination à la commission chargée d'arrêter la liste d'aptitude aux emplois d'agent de direction des organismes de sécurité sociale du régime général, du régime social des indépendants, aux emplois de cadre supérieur des organismes de sécurité sociale dans les mines

NOR : AFSS1230702A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment son article R. 123-45 ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 1998 modifié fixant les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude aux emplois d'agent de direction des organismes de sécurité sociale du régime général, du régime social des indépendants, aux emplois de cadre supérieur des organismes de sécurité sociale dans les mines,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés, pour une durée de deux ans à compter de la date du présent arrêté, en qualité de membre de la commission chargée d'arrêter la liste d'aptitude aux emplois d'agent de direction des organismes de sécurité sociale du régime général, du régime social des indépendants, aux emplois de cadre supérieur des organismes de sécurité sociale dans les mines :

1^o Président

Titulaire

Mme Chemla (Eliane), conseillère d'État.

2^o Représentant de l'administration

Titulaire

M. Duraffourg (Michel), inspecteur général des affaires sociales.

3^o Représentants des agents de direction

*Représentants des anciens élèves
et élèves de l'École nationale supérieure de la sécurité sociale (EN3S)*

Titulaire

M. Azam (Marc-André), directeur de la CPAM de l'Oise.

Suppléant

Mme Gombert (Marie-Josée), directrice adjointe de l'URSSAF de la Haute-Loire.

*Représentants des agents de direction
des organismes de sécurité sociale du régime général*

Sur désignation du Syndicat national des agents de direction et d'encadrement des organismes sociaux (SNADEOS-CFTC) :

Titulaire

M. Galisot (Thierry), directeur de la CPAM du Cantal.

Suppléant

M. Vergnes (Lionel), directeur délégué de la CPAM de l'Hérault.

Sur désignation du Syndicat national Force ouvrière des cadres des organismes sociaux (SNFOCOS) :

Titulaire

M. Servent (Pascal), sous-directeur à la CARSAT du Sud-Est.

Suppléant

M. Verney-Carron (Richard), directeur adjoint de l'URSSAF de la Loire.

Sur désignation du Syndicat national des personnels de direction des organismes de sécurité sociale (SNPDOSS-CFE-CGC) :

Titulaire

M. Rouvière (Daniel), directeur de l'UGECAM de Rhône-Alpes.

Suppléant

Mme Falcioni (Dominique), directrice du CTI Grand-Est.

Sur désignation du Syndicat national du personnel de direction des organismes sociaux (SNPDOS-CFDT) :

Titulaire

M. Audrerie (Jean-Paul), sous-directeur à l'échelon régional du service médical de Toulouse.

Suppléant

M. Marchand (Daniel), directeur adjoint à l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sur désignation de la commission des ingénieurs, cadres et techniciens de la Fédération nationale des organismes sociaux (COFICT-CGT) :

Titulaire

M. Audibert (Guy), directeur du centre régional de traitement de l'information de Rhône-Alpes - Auvergne.

Suppléant

M. Angot (Jean-Jacques), sous-directeur à la CAF de la Haute-Saône.

Représentants élus des agents de direction du régime social des indépendants (RSI) :

Titulaire

M. Daudet (Jean-François), directeur de la caisse RSI d'Île-de-France – Centre.

Suppléant

M. Sério (Benoit), directeur de la caisse RSI de la Côte d'Azur.

*Représentants des agents de direction des caisses régionales
de la sécurité sociale dans les mines :*

Titulaire

Mme Giron (Eliane) : directrice régionale adjointe de la Carmi Centre-Est.

Suppléant

Mme Zych (Sylviane) : directrice générale régionale de la Carmi Centre-Est.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 3 décembre 2012.

Pour la ministre et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale :
Le directeur de projet,
J.-L. REY